



Changement de statut pour un étudiant tunisien

Par Visiteur

Bonjour

Je suis un étudiant tunisien à Paris, j'ai 25 ans
j'ai fini mon diplôme de bac+5 en informatique il y a quels que semaines.

j'ai envoyé mon dossier de changement de statut il y a une semaine et il me manquait le diplôme que je l'avais pas encore obtenu.

seulement aujourd'hui on a eu les résultats et je suis passé a la session de rattrapage qui aura lieu le mois de juin 2011.

Le responsable de l'entreprise veut me prendre malgré que j'ai pas eu le diplôme.

Ma question est : est ce que ca pose problème pour le changement de statut sachant que tout les autres critères sont justifier(salaire, poste ...) ?
est ce que je dois attendre et passer la session de rattrapage ?

Merci de me répondre le plus tot possible

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

En fait la question qui se pose est de savoir si le diplôme que vous n'avez ps encore est indispensable pour le poste que vous allez occuper. Est ce que le poste qui vous est proposé sous entend la possession de ce diplôme?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour

Non le diplome n'est pas indispensable pour le poste.
le responsable veut me prendre malgré tout.
j'ai déjà passé un ans de stage en alternance avec cette entreprise.
en 2008 j'ai eu un autre diplome en france qui est "maîtrise en commerce électronique" (bac+4)

Par Visiteur

Monsieur,

Dans ce cas vous avez tout intérêt à faire une demande de changement de statut si l'obtention du diplôme n'est pas exigé pour le poste.

Enf ait lorsque votre demande est examinée les aurotités s'assurent que vous avez les compétences requises pour le poste et visiblement tel est le cas.

Cependant il faut savoir qu'en cas de refus de votre changement de statut vous ne pourrez plus solliciter une carte de séjour étudiant.

Je reste à votre entière disposition.

Bien cordialement

Par Visiteur

Encore une petite question

quand je suis aller me renseigné au préfecture pour le changement de statut je leur ai dis que j'ai pas encore eu le diplome et on m'a dit c'est pas grave il faut envoyer juste ce que vous avez.

le dossier je l'ai déjà envoyé sans le diplome.

A votre avis ils vont me demander encore le diplome de cette année ??

je suis a la préfecture de Paris

Cordialement

Par Visiteur

Monsieur,

Avez vous marqué sur votre dossier diplôme en cours d'obtention?

Sans cela si le diplome en question n'est pas requis pour l'emploi et que vous avez les qualifications requises pour cet emploi ce n'est pas nécessaire de fournir le diplôme.

Cordialement